

POURQUOI NE PAS CHERCHER A ANTICIPER ?

**DELINQUANCE JUVENILE, VIOLENCES URBAINES,
TERRORISMES ET AUTRES MENACES**

Lorraine Tournyol du Clos, économiste criminologue^()*

Sébastien Tournyol du Clos, mathématicien enseignant^()*

Clichy-sous-bois, fin octobre 2005. Villiers-le-Bel, fin novembre 2007. A côté de ces deux vagues d'émeutes médiatisées, d'autres événements plus discrets, tensions, caillassages et dérapages sont vite étouffés¹. Mais quelle prise en compte de ces événements dans la gestion de la sécurité ? Sur le fond, quelques états des lieux confidentiels², deux seules analyses rendues publiques des émeutes³ et, sur la forme, quelques mesures pratiques comme l'activation des derniers niveaux d'alerte de Vigipirate ou la réorganisation d'une police « de quartiers ». Mais, ni sur le fond ni sur la forme, n'apparaît de vision stratégique des questions de sécurité comportant une réelle évaluation quantifiée des besoins, des moyens, des évolutions et des résultats déjà obtenus⁴.

^(*) www.tournyolduclos.fr.

¹ Vitry-le-François en juin 2008, Evry en janvier 2008, etc.

² Comme le rapport « accablant » de l'INHES, en décembre 2006, concernant les liens entre la police et la population de la Seine-Saint-Denis, probablement « divulgué » alors à la presse (seules quelques phrases isolées avaient été reprises en boucle dans les médias du 4-5 juin 2007, phrases qui n'appartiennent pas au rapport) ou cet autre rapport du même institut sur les violences urbaines en juin 2006.

³ *Comprendre les émeutes de novembre 2005 : les exemples de Saint-Denis et d'Aulnay-sous-bois*, en novembre 2006 par le CAS, exclusivement qualitative et limitée à deux communes, et « Les violences urbaines de l'automne 2005 », juillet 2007 pour l'INHES, mieux quantifiée malgré une méthodologie sévèrement critiquée.

⁴ S. Roché (2005), *Police de proximité, nos politiques de sécurité*, Le Seuil.

Pourtant, si gouverner c'est prévoir, c'est-à-dire à la fois mesurer, expliquer et anticiper, il devrait naturellement y être question, à tout moment, de chiffres, d'interprétation et de modélisation. Or si les deux premiers points s'installent peu à peu dans le paysage criminologique français avec l'évolution des mentalités, le dernier (la modélisation) en revanche en est encore absent et même, pire, complètement ignoré. En fait d'anticipation, notre politique de sécurité n'est, en pratique, qu'une politique de réaction qui suit plus ou moins les remontées du « terrain ». Voilà pourquoi, faute de *chercher* à anticiper, nous n'anticipons pas et pourquoi nous semblons redécouvrir les problèmes à chaque crise. Voilà pourquoi « votre fille est muette⁵ » pourrait-on dire...

Les arguments sont connus : limites des données disponibles, faible validation empirique des théories, comportements « irrationnels » difficilement modélisables, *etc.* Mais est-ce parce que la prévision est difficile, « surtout quand elle concerne l'avenir⁶ », qu'il faut y renoncer ? Cette même question ne se pose pas une seconde dans de nombreux domaines de la connaissance où, bien que les prévisions soient souvent imparfaites et parfois fausses, elles sont perpétuellement reprises et affinées. De même, cette question ne devrait pas non plus se poser à propos des politiques de sécurité.

En météorologie, le premier stade de l'anticipation est la remontée des observations de terrain : « les nuages sont bas et gris au-dessus du quartier de la Madeleine : il va sans doute pleuvoir bientôt ». La deuxième étape est la description statistique et centralisée des faits, qui permet les extrapolations empiriques : « tel temps à la saint Valentin, tel temps au printemps qui vient ». La troisième étape est la modélisation théorique des phénomènes qui permet, conjuguée à l'extrapolation empirique et à l'observation de terrain, des prévisions à court, moyen ou long termes. En

⁵ Molière, *Le Médecin malgré lui*, acte II, scène 1.

⁶ Pierre Dac.

criminologie, l'observation de terrain est aujourd'hui assez solide et une description statistique centralisée des faits se met peu à peu en place. Reste donc encore à en constituer des analyses, empiriques ou modélisées. Nous présentons donc ici brièvement les trois volets de l'analyse stratégique des menaces : mesurer (I), expliquer (II), prévoir (III).

1. Mesurer l'insécurité : une mission impossible ?

« La mesure de la délinquance en France fait à l'heure actuelle l'objet de vives polémiques. Utilisés dans le débat sur l'insécurité et les politiques publiques concourant à la lutte contre la délinquance, les chiffres produits annuellement par le ministère de l'Intérieur sont, soit critiqués pour leur manque de fiabilité, soit repris par les acteurs politiques et les médias selon des optiques qui permettent toutes les interprétations. De leur côté, magistrats et policiers estiment ne pas disposer d'instruments de mesure et de pilotage satisfaisants pour leur action. Enfin, les chercheurs font régulièrement état des difficultés qu'ils rencontrent pour conduire des travaux sur les phénomènes de délinquance à partir des seules données disponibles, et ils passent fréquemment de l'examen de ces données en vue de leur exploitation à leur critique⁷. »

Ce triste constat est malheureusement encore en partie valable malgré la création, en 2003, d'un Observatoire national de la délinquance (OND) chargé principalement de recueillir les données de la délinquance et d'en organiser la communication publique. Ces missions sont de mieux en mieux remplies au fur et à mesure que les rapports annuels paraissent (2005, 2006 et 2007), mais les criminologues n'ont toujours pas accès aux chiffres complets et détaillés et les analyses sont encore trop descriptives⁸. La mesure des phénomènes progresse donc mais laisse encore un large espace aux grinceux, parmi lesquels de rares « les chiffres ne signifient rien » (en voie d'extinction) côtoient d'encore nombreux « les chiffres officiels⁹ ne sont pas fiables ».

⁷ C. Caresche et R. Pandraud (2002), Rapport au premier Ministre « Sur la création d'un Observatoire de la délinquance ».

⁸ ... et très « politiquement correctes » ce qui, de fait, laisse les interprétations plus « sensibles », mais aussi attendues, dans des mains parfois moins qualifiées. Cf. la mesure de l'efficacité des commissariats par *Le Figaro* du 3 juin 2008.

⁹ Dans le cas de la délinquance, il s'agit des « *Criminalité et délinquance constatées en France* » (aussi appelés « état 4001 ») publiés annuellement par la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et des *Rapports annuels* de l'OND.

Des chiffres manipulés ?

Première accusation, très grave : les statistiques seraient manipulées de manière à diminuer le nombre de faits constatés. On parle ainsi des refus d'enregistrement soit par renvoi à un autre commissariat ou par inscription en simple main courante, attitude dissuasive *etc.* Il y a pourtant une raison très simple qui devrait rendre les agents enregistreurs prudents : leurs chiffres sont mensuellement¹⁰ passés à la loupe et ils doivent pouvoir les justifier à tout moment auprès de leurs supérieurs comme auprès du Parquet. Or, si un trop mauvais résultat dans un commissariat attire désagréablement l'attention des supérieurs, un trop bon également, quoique d'une autre manière, puisqu'il est souvent l'occasion, l'année suivante, d'une diminution des moyens accordés.

Des infractions non signalées ? Le report en main courante

Cependant, *quid* concrètement, du soi-disant report en main courante¹¹ ? L'informatisation de la main courante est en cours de généralisation depuis 2005 sur l'ensemble du territoire et les évolutions ne sont donc pas encore mesurables. Cependant, à Paris, cette main courante informatisée est quasiment en place depuis 2003 et, malgré un changement de nomenclature en 2006 qui gêne l'analyse, les évolutions observées sont globalement *à la baisse*. Voilà qui ne permet pas, à Paris du moins, d'affirmer clairement que la baisse du nombre total des faits constatés provient d'un report de plus en plus grand d'infractions en simple main courante.

¹⁰ Il est certain que la publication mensuelle des chiffres de l'*Etat 4001* a constitué, de ce point de vue, un réel progrès tant les seules publications annuelles ou semestrielles autorisaient au contraire de nombreux « réajustements » en fin de période.

¹¹ La main courante est un registre policier où l'on consigne les faits ou incivilités qui ne sont pas considérés pénalement comme des infractions (ou bien auxquels la victime ne souhaite pas donner suite). Et « de nombreux témoignages locaux donnent à penser que les forces de l'ordre qui reçoivent les plaintes incitent les victimes à se contenter d'une inscription dans la main courante, ce qui évite la comptabilisation dans les statistiques. » (J. Méhas, *Rapport annuel 2005*).

Evolutions comparées des faits constatés et mains courantes à Paris

	2003	2004	2005	2006
Nombre de mains courantes enregistrées à Paris	72 222	67 747	65 484	60 148
Evolution		- 6 %	- 3 %	- 8 %
Nombre de faits constatés à Paris	280 466	267 864	258 822	255 560
Evolution		- 4 %	- 3 %	- 1 %

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ, Rapport annuel 2007, OND

Des infractions non signalées ? La « cécité » du terrain

Autre accusation sur la fiabilité des chiffres officiels : policiers et gendarmes laisseraient enfler le « chiffre noir » en omettant de constater (volontairement ou non) de nombreuses infractions. Il est difficile de répondre à cela en quelques mots. Disons seulement qu'il faudrait replacer l'action policière dans l'ensemble de la chaîne de sécurité. En effet, une bonne part de l'efficacité du maintien de l'ordre se joue dans les rapports de confiance avec la population et dans la crédibilité des gendarmes et policiers face aux délinquants. Et cette crédibilité, qu'il faut ménager, dépend à son tour en grande partie à la fois des actions préventives engagées en amont et des suites judiciaires données aux différentes affaires. Or, une partie essentielle du problème est là : on ne sait pas comment gérer les délinquants les plus sérieux, le fameux « noyau dur » multirécidiviste, ni socialement ni pénalement¹².

Des interprétations abusives ? La modification des agrégats

Puis, après la mesure des faits vient, inévitablement, le moment des bilans. Se pose alors la question de la constitution des agrégats ou groupes

¹² D'autant plus qu'une vague d'interpellations bien ciblées ne suffirait pas : le « noyau dur » se reconstituerait alors immédiatement, souvent encore plus jeune et plus incontrôlable. La fermeté, pour être efficace, doit être durable autant qu'associée au traitement des causes profondes de la délinquance (voir II).

d'infractions de natures voisines, constitués en 1972 pour faciliter la lecture des chiffres, remaniés une première fois en 1995 puis à nouveau en 2004 par la Direction générale de la police nationale¹³ et par l'OND¹⁴... mais séparément ! Par exemple, les « atteintes volontaires à l'intégrité physique » de l'OND comprennent aussi les « menaces et chantages » (index 11 et 12) qui ne sont pas dans les « atteintes à l'intégrité physique » de la DCPJ. Par conséquent, les évolutions des « violences » entre 2004 et 2005 sont de + 0,7 % au sens de l'OND mais de - 0,25 % au sens de la DCPJ ; celles des « vols » sont de - 2,8 % au sens de l'OND mais de - 4,7 % au sens de la DCPJ ; *etc.* Par ailleurs, l'OND ne donne plus dans son *Rapport annuel* le nombre total des faits constatés (jugé non représentatif) mais seulement le nombre de faits constatés par agrégats. Et ainsi, malgré les faits comptés plusieurs fois¹⁴, ce sont tout de même 90 000 faits constatés de l'*Etat 4001* passés sous silence pour 2006 et 95 000 pour 2005.

Des interprétations abusives ? Les différentes unités de compte

Le problème des unités de compte est aussi régulièrement mis en avant, notamment pour le calcul des taux d'élucidation. Ainsi, le nombre des mises en cause par la police et la gendarmerie ne correspond pas nécessairement à autant d'individus différents : dans le cas des récidivistes, plusieurs mises en cause peuvent concerner le même délinquant. Autre exemple, l'unité de compte de la Justice est la procédure (l'affaire jugée) qui peut se rapporter à plusieurs faits constatés (comme dans le cas de multi-infractions commises par le même individu pendant une période donnée). En particulier, il est très difficile de savoir quelles infractions enregistrées par la

¹³ La DCPJ a temporairement modifié ses agrégats en attendant les résultats de la réforme du système d'enregistrement des infractions (STIC III-Ardoise).

¹⁴ Les indicateurs de l'OND ne forment pas une partition de l'*Etat 4001* au sens où quelques index sont comptés plusieurs fois : les index 15 à 26 à la fois dans les « atteintes aux biens » et dans les « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ; les index 93 à 95 à la fois dans les « infractions révélées par l'action des services » et dans les « escroqueries et infractions économiques et financières », *etc.*

police sont traitées par la suite en justice (et de quelle manière). Le tableau ci-dessous ne donne qu'une idée approximative des filtres de délinquance : au mieux 40 % des faits constatés par la police seraient examinés par la Justice¹⁵ (sachant que les affaires dites « poursuivables » sont, pour beaucoup, classées).

Les filtres de la délinquance

	Faits constatés par la police (1)	Affaires transmises au parquet (2)	Affaires poursuivables (3)	Ratio (3)/(1)
2004	3 825 442	5 399 181	1 455 657	38 %
2005	3 681 023	5 155 566	1 462 429	40 %
Evolution	- 3,8 %	- 4,5 %	+ 0,5 %	+ 5,3 %

Source : cadres du parquet – SDSED – ministère de la Justice

Une solution pratique à prendre en compte pour ce genre d'analyse est, selon nous, l'emploi des appariements sécurisés. Cette technique permet de coder de manière irréversible les données individuelles, tout en les distinguant : on peut alors suivre les parcours individuels, identifiés par leur code, d'une administration à l'autre tout en préservant l'anonymat des individus concernés¹⁶.

Des interprétations abusives ? L'efficacité du terrain

Autre point passionnément débattu, la mesure de l'efficacité policière est faite, à tort ou à raison, principalement à partir des taux d'élucidation¹⁷. Or ces taux sont un rapport entre le nombre de faits élucidés

¹⁵ Même si, bien sûr, l'activité judiciaire n'est pas la simple continuation de l'activité policière : les faits constatés par les forces de l'ordre ne nécessitent pas tous de suites judiciaires et, réciproquement, de nombreuses affaires traitées par le Parquet n'ont pas d'origine policière.

¹⁶ Ces appariements sécurisés sont déjà utilisés pour protéger les données médicales individuelles tout en assurant le suivi des populations.

¹⁷ Cf. « Le palmarès de l'efficacité de la police par ville » dans *Le Figaro* du 3 juin 2008.

et le nombre de faits constatés. Par conséquent, si le nombre de faits constatés diminue, à activité policière constante, le taux d'élucidation augmente mécaniquement. Et, au contraire, si ce nombre de faits constatés augmente, le taux d'élucidation diminue. Autrement dit, si un commissaire veut soigner son avancement, qu'il retire ses hommes du terrain et les mette à l'élucidation : il y aura nettement moins de faits constatés (les seules plaintes) et beaucoup plus d'élucidés.

Faut-il alors adjoindre au taux d'élucidation un taux de « présence sur le terrain »¹⁸ ? L'inconvénient en serait une forte incitation de fait à la constatation des seuls faits aisément élucidables, comme les infractions à la législation sur les étrangers ou à la législation sur les stupéfiants. Peut-être faut-il une évaluation quantitative à la fois plus ciblée, comme les taux d'élucidation de quelques infractions seulement, non liées à l'activité des services, croisée avec une mesure des appréciations de la population (enquêtes) ou d'observateurs indépendants. Pourquoi ne pas également tenir compte de *l'âge* des agents de l'ordre ? Bref, l'évaluation des pratiques policières est une question encore en développement, complexe et fondamentale puisque la réponse apportée influe fortement en retour sur ces mêmes pratiques.

Quels chiffres ?

Répetons-nous : en matière de sécurité, les chiffres sont à la fois indispensables et insuffisants. Les problèmes sont ensuite différents. Dans le cas de la délinquance, se passer de l'*Etat 4001* est clairement utopique même s'il demande à être amélioré et complété par d'autres sources. Malgré ses défauts, il reste le seul à offrir autant de garanties d'exhaustivité (nombreux types d'infractions recensés), de robustesse (certes les biais existent mais

¹⁸ Les « taux de présence policière sur la voie publique » et la « corrélation entre le taux de présence sur la voie publique et la délinquance constatée par tranche horaire » sont deux des indicateurs proposés en mars 2005 par un rapport de la commission des finances du Sénat (sur les indicateurs de performances de la LOLF).

sont les mêmes depuis des années : les comparaisons annuelles sont ainsi possibles depuis 1972) et d'internationalité (comparaisons avec nos voisins européens¹⁹). En matière de terrorisme et de nouvelles menaces, la question est encore plus simple : il n'existe pas de source de données exhaustives, régulières et normalisées...

¹⁹ Pour une étude comparative détaillée des délinquances européennes cf. M. Aebi (2004), « Crime Trends in Western Europe from 1990 to 2000 », *European Journal on Criminal Policy and Research*, vol.10 n°2-3.

2. Expliquer l'insécurité : une affaire d'éthique

L'anticipation de sécurité n'est pas que l'affaire des seuls chiffres. Bien sûr, il faut un diagnostic solide et réaliste pour envisager des solutions concrètes mais, précisément, ce diagnostic-là n'est pas contenu dans les seuls chiffres. Encore faut-il savoir les lire et les interpréter. Et qui dit interprétation des chiffres dit également multiples choix, hypothèses de travail, recoupement de points de vue, *etc.* L'approche stratégique des thématiques de sécurité se mène alors généralement de deux façons distinctes et complémentaires. D'abord une *explication* proprement dite du phénomène qui s'attache à en connaître les *causes*, les raisons, et, par là, en permet une gestion de fond. L'autre volet est l'*anticipation* des évolutions, orientée vers la *gestion* à court ou moyen terme, qui cherche moins le « pourquoi ? » que le « comment ? » des phénomènes.

Expliquer et anticiper : deux approches complémentaires

Quelles sont, par exemple, les trajectoires dominantes dans l'évolution des communes, quels sont les indicateurs qui révèlent un reversement de tendance, quelle est l'évolution de fond cachée par des variations ponctuelles ? Voilà des questions que pose l'anticipation de sécurité sur laquelle nous reviendrons dans la dernière partie. Mais, distinguer les deux aspects de l'analyse stratégique n'est pas les opposer et, au contraire, ils se complètent en permanence. Ainsi, le suivi des évolutions permet, par exemple, de repérer en France 6 « zones de délinquance juvénile²⁰ » à profil homogène qui, en retour, nécessiteront sans doute autant de modèles explicatifs distincts. Ailleurs, quand une modélisation théorique validée par les faits a conduit à l'identification des causes profondes d'un

²⁰ Toutes les références à la délinquance juvénile viennent de L&S. Tournyol du Clos (2007), *La délinquance des jeunes : les profils, les causes, les évolutions*, L'Harmattan. Cet ouvrage propose une approche quantifiée et modélisée de la délinquance juvénile.

phénomène et permet la mise en place d'une politique adaptée sur long terme, le suivi des évolutions est une partie essentielle de l'évaluation régulière de cette politique.

Expliquer l'insécurité : la prévention de fond

Complémentaires de l'anticipation, l'explication des phénomènes permet cependant un travail, de suivi et de prévention, plus profond. Ainsi, on sait maintenant que la délinquance juvénile en France est essentiellement liée à quatre « causes globales » : la présence de fratries nombreuses, l'absence de policiers sur le terrain, l'activité délinquante contextuelle et l'expansion la grande pauvreté. De nombreux autres facteurs, scolaires, familiaux ou sociaux, agissent évidemment, mais ces quatre-là expliquent à eux seuls les deux tiers de la délinquance des mineurs. C'est cette hiérarchisation des causes qui permet une meilleure compréhension des mécanismes et une vraie politique de *prévention* de fond et à long terme de la délinquance juvénile.

L'interprétation des faits : l'importance du contexte

Pour commencer, expliquer les faits nécessite évidemment de les connaître. Le premier travail, et la première difficulté, est donc de connaître à la fois les mesures du phénomène et leurs contextes. Ainsi, à propos de la délinquance des mineurs, on cite souvent les chiffres bruts (nombre de mises en cause de mineurs) ou, parfois, la part des mineurs dans la délinquance mais on oublie de la rapporter à la population mineure. On verrait alors que si le nombre de mineurs mis en cause a beaucoup augmenté de 1999 à 2005 (+ 13,7 %), rapportée à l'accroissement de la population mineure, cette augmentation n'est plus que de moitié (+ 7,8 %) : maigre consolation, il est vrai. D'autant plus que la diminution de la part des mineurs dans la délinquance constatée (- 19,3 %) montre en retour que la délinquance des adultes croît encore plus vite.

Mineurs mis en cause

	1999	2005	Evolution
Nombre de mineurs mis en cause	170 387	193 663	+ 13,7 %
Part des mineurs dans les mis en cause	22,5 %	18,15 %	- 19,3 %
Mineurs mis en cause pour 1 000 mineurs	11,5	12,4	+ 7,8 %

Source : DCPJ, INSEE

Le contexte démographique n'est cependant pas complètement ignoré et, depuis de nombreuses années, l'*Etat 4001* annuel²¹ rapporte les chiffres de la délinquance enregistrée à la population (taux de criminalité). Mais on peut imaginer bien d'autres *ratio* pertinents pour interpréter les chiffres de la délinquance et, autant qu'à la population, on peut vouloir les rapporter au nombre d'agents (voire même au nombre d'agents présents sur le terrain) ou encore aux crédits alloués (comme une mesure du « retour sur investissement »). Malheureusement, en pratique, ce n'est jamais fait et c'est même difficile à faire (les chiffres détaillés du budget sont, eux aussi, peu accessibles).

Exemples de taux de faits constatés

	2004	2005	Evolution
Nombre de faits constatés	3 825 442	3 775 838	- 1,3 %
Nombre de faits constatés pour 1 000 habitants	64	62	- 3,1 %
Nombre de faits constatés par policier ou gendarme	17	16	- 1,8 %
Nombre de faits constatés pour 100 000 euros dépensés ²²	28	27	- 3,5 %

Source : DCPJ, INSEE, MINEFI

²¹ Le *Rapport annuel* de l'OND aussi, mais seulement depuis sa dernière édition (2007).

²² Crédits de paiement de la mission gouvernementale « sécurité » regroupant les dépenses des projets « police nationale » et « gendarmerie nationale ».

L'interprétation des faits : le recouplement des données

En criminologie, deux autres sources importantes de données existent en-dehors de l'*Etat 4001* : les enquêtes de victimation et les enquêtes d'autodéclaration. Il faudrait y ajouter des sondages, moins exhaustifs mais plus fréquents, sur le sentiment d'insécurité ou l'opinion sur les institutions, le suivi de cohortes (un même groupe d'individus étudié pendant de longues périodes, par exemple 30 ans) fréquent au Canada ou aux Etats-Unis.

Chacune de ces sources a évidemment ses limites mais, précisément, une manière de les dépasser consiste à croiser ces sources entre elles, comparant par exemple le nombre d'infractions enregistrées par les forces de l'ordre avec le nombre d'infractions déclarées par les victimes et le nombre d'infractions avouées par les coupables. Dans le cas de sources très hétérogènes comme ici, aux modes de construction très différents, la comparaison des évolutions serait aussi instructive que la comparaison des valeurs. Malheureusement, les enquêtes de victimation menées par l'INSEE ne sont en place que depuis trois ans²³ et les enquêtes d'autodéclaration de taille suffisante n'existent... qu'en un seul exemplaire, quand les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne les mènent chacun depuis plus de vingt ans !

L'interprétation des faits : les enquêtes de victimation

Les enquêtes de victimation permettent de connaître les infractions que la population interrogée déclare avoir subies. A de nombreux détails près (représentativité de l'échantillon interrogé, qualification des infractions différentes de la nomenclature policière, période prise en compte...) ces enquêtes permettent donc d'approcher le nombre d'infractions commises. Pour les seules infractions communes aux deux sources, on peut donc

²³ En fait, l'INSEE pose depuis plus de vingt ans quelques questions sur la victimation dans son enquête annuelle sur le cadre de vie des français. L'OND a repris et développé ces questions en partenariat avec l'INSEE, depuis trois ans.

estimer que police et gendarmerie enregistrent globalement un peu moins de 80 % des infractions commises. Mais, dans le détail, hormis les vols de voiture presque entièrement enregistrés, une infraction seulement sur quatre est prise en compte dans les chiffres officiels de la délinquance.

Estimations du nombre d'infractions commises en 2003 et 2004

	Faits constatés par police et gendarmerie en 2003 et 2004 ²⁴	Faits déclarés lors de l'enquête en 2003 et 2004 ²⁵	Ratio
Vols de voiture	426 852	457 758	93 %
Cambriolages	419 677	991 808	42 %
Vols de 2 roues à moteur	185 893	762 929	24 %
Agressions	781 029	3 567 040	22 %
Vandalisme contre résidence principale	358 498	1 653 013	22 %
Vandalisme contre véhicule	530 423	3 153 440	17 %

Sources : DCPJ, ECVS (2005)

L'interprétation des faits : les enquêtes d'autodéclaration

Les enquêtes d'autodéclarations partent du même principe, assez simple, qu'il vaut mieux demander pour savoir qui sont les délinquants et ce qu'ils ont commis (sous couvert d'anonymat bien sûr). Malheureusement, malgré l'intérêt évident de telles enquêtes, une seule a été menée, en 1999²⁶, auprès de 2 300 adolescents de 13 à 19 ans. Abondamment citée, sans toutefois être imitée, elle permet par exemple une estimation du nombre de délinquants juvéniles en 1998 et 1999 : un peu moins de 12 % des délinquants autodéclarés seraient mis en cause par la police et la gendarmerie.

²⁴ Les nomenclatures différant de l'*Etat 4001* à l'enquête INSEE, il faut rapprocher les « actes de vandalisme contre la résidence principale » aux « destructions et dégradations de biens privés » (hors véhicules, incendies et attentats).

²⁵ Etablis à partir de l'enquête « cadre de vie et sécurité » (INSEE-OND) et des données démographiques INSEE.

²⁶ S. Roché (2001), *La délinquance des jeunes : les 13-19 ans racontent leurs délits*, Le Seuil. Enquête en partie reconduite dans la région grenobloise en 2003 et 2004.

Estimations du nombre de délinquants juvéniles en 1998 et 1999²⁷

	Autodéclarés	Mis en cause	<i>Ratio</i>
Nombre de délinquants mineurs	2 917 774	342 174	12 %
Nombre de délinquants mineurs violents	535 035	62 816	12 %

Source : DCPJ – INSEE – Roché [2001]

L'interprétation des faits : la nécessité des théories

Prenons l'exemple de la baisse remarquable des vols. Cette baisse est indiscutable et quantifiée, mais comment l'expliquer ? Voilà qu'apparaît la nécessité d'une *théorie* du vol, même implicite : on ne peut expliquer la baisse des vols que si l'on pense, même confusément, aux causes des vols.

Evolution du nombre annuel de vols constatés

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Vols et recels (en millions)	2,252	2,335	2,552	2,507	2,381	2,243	2,138	2,080
Evolution		+ 4 %	+ 8 %	- 1 %	- 5 %	- 6 %	- 5 %	- 3 %

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Par exemple, si l'on pense que les individus sont naturellement voleurs et que seule la police peut les empêcher de passer à l'acte, alors ce bon résultat est à mettre au crédit des hommes de terrain. Mais si l'on croit que les individus sont voleurs par nécessité, pour acquérir les biens indispensables à leur survie, ou de manière compulsive, pour exprimer un mal-être général, la baisse des vols pourra s'expliquer autrement, soit par une amélioration du niveau de vie ou encore par une meilleure satisfaction sociale. Et l'on peut aussi imaginer que ces trois explications, assez caricaturales, puissent se compléter l'une l'autre. Dans ce cas, une modélisation quantifiée permettrait de les hiérarchiser en mesurant les impacts respectifs de chacun de ces facteurs de vol.

²⁷ Pour les calculs, cf. L. Tournyol du Clos (2002), bibliographie générale.

L'interprétation de faits : le contexte international

Quelle que soit l'hypothèse retenue pour expliquer cette baisse des vols, il peut être prudent et instructif de la confronter à la situation de nos voisins. On peut ainsi constater que cette baisse des vols a lieu dans l'ensemble des pays d'Europe occidentale, ce qui réduit évidemment considérablement le poids des considérations politiques ou socio-économiques locales.

Evolution du nombre de vols enregistrés entre 2004 et 2006

	France	Allemagne	Espagne	Suède
Evolution 2004/2005	- 5 %	- 8 %	+ 1 %	- 4 %
Evolution 2005/2006	- 3 %	- 5 %	- 6 %	- 8 %

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ, Rapport annuel 2007

Par ailleurs, on constate aussi que les vols occupent une place de moins en moins grande dans la délinquance enregistrée depuis 2001²⁸, ce qui peut laisser penser à une substitution d'activité délinquante. Et l'on peut ainsi proposer une nouvelle interprétation, plus concrète, de la diminution du nombre des vols enregistrés par une meilleure protection des biens. En poursuivant un peu plus l'analyse, on peut aussi suggérer que l'industrie de la sécurité²⁹ puisse aussi contribuer aussi, par réaction, à la hausse des vols *avec violence* : devant les protections matérielles des biens, l'alternative naturelle pour les voleurs serait ainsi de s'en prendre aux individus.

²⁸ De 62 % des faits constatés en 2001 à 56 % en 2006. Source : *Etat 4001* annuel, DCPJ.

²⁹ Cf. L. Tournyol du Clos (2006), « Evolution de l'offre de sécurité privée : une approche économique », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n°59 :1.

L'explication des faits : le choix d'un modèle de comportement

En donnant l'interprétation précédente (vols non violents diminués par une meilleure surveillance des biens) nous nous référons en fait inévitablement à une théorie implicite du comportement des voleurs. Insensiblement, l'interprétation des faits devient ainsi une explication des faits à l'aide d'un modèle théorique de comportement. Dans notre cas, il s'agirait d'une hypothèse de rationalité du voleur (aussi appelée analyse coûts-avantages) qui suppose que le choix d'un comportement individuel dépende de trois séries de facteurs : les fruits espérés du choix de comportement (par exemple le gain dans le cas d'un vol), des causes structurelles (une psychologie marquée par l'agressivité, le manque d'opportunités légales de réussir, l'incitation régulière des pairs...) et des causes conjoncturelles (présence d'un bien précis à un moment donné, absence de surveillance...). Une meilleure surveillance des biens diminue donc les chances de réussite et augmente les risques d'être reconnu ou interpellé. Dans ce modèle-là, toute augmentation de la protection des biens est évidemment dissuasive (ce qui n'est pas le cas de tous les modèles).

3. Anticiper l'insécurité : la criminologie opérationnelle

Le travail de mesure et d'analyse, décrit précédemment, est fondamental pour comprendre le phénomène délinquant, criminel ou terroriste et, par la suite, chercher à le maîtriser. Mais, d'une façon beaucoup plus concrète, dans la gestion quotidienne de la cité, les maires, les préfets, les politiques en général attendent aussi une réponse opérationnelle. La « gouvernance », au sens large, est en effet un composite de stratégie et de tactique, d'investissements à long terme et de décisions au jour le jour. Pour les questions de sécurité, il est autant indispensable de comprendre le fond des problèmes (les raisons de la dégradation d'un quartier, les motivations d'une nouvelle forme de criminalité, le profil-type d'un groupe terroriste...) que de savoir discerner les crises imminentes et anticiper leur gestion concrète. Dans l'urgence, peu importe les causes profondes de l'incendie, seule compte la manière de l'éteindre. Après seulement, on veillera à ce qu'il ne se reproduise pas et on en cherchera les responsables.

Mesurer, expliquer, prévoir

La comparaison avec la météorologie, présentée en introduction, est ici encore précieuse car elle souligne bien la complémentarité des approches, au lieu de leur prétendue opposition. Prenons l'exemple de la navigation en haute mer : qui s'y lancerait sans une certaine expérience du large ? L'électronique embarquée ne peut évidemment pas remplacer la connaissance des courants, des nuages et des sautes de vent. Mais, d'un autre côté, quel marin partirait aujourd'hui en mer sans instruments de bord ? Et pourquoi, précisément, les marins en quête de performance sont-ils de plus en plus secondés par des outils perfectionnés ? Le bon sens et l'expérience ne suffisent plus au-delà d'un cadre très restreint et localisé. Connaissance

de terrain et analyse quantitative sont ici, comme pour l'analyse de sécurité, clairement indissociables.

Pourtant, à la différence de la météorologie moderne, l'étude des questions de sécurité n'a développé que deux de ses trois composantes naturelles (mesurer, expliquer, prévoir) : les mesures d'indicateurs sont de plus en plus nombreuses, précises et progressivement communiquées et une connaissance de terrain solide nourrit de nombreuses explications théoriques. Reste que ces deux composantes sont encore dissociées : rares sont les modèles théoriques en France qui recherchent une validation empirique. Et reste aussi que la troisième composante, les modèles d'anticipation, est non seulement inexistante mais même ignorée³⁰.

L'anticipation ignorée : méconnaissance et impatience

Comment expliquer cela ? Deux facteurs, à notre avis, peuvent en rendre compte dont, pour commencer, le manque de culture quantitative en criminologie soit par réticence à quantifier une réalité humaine souvent douloureuse et nuancée, soit par crainte de voir le quantitatif monopoliser l'analyse, soit peut-être encore par cloisonnement artificiel des approches traditionnelles (sociologie, économie, mathématiques, psychologie, *etc.*)³¹. Un exemple entre mille : lors de notre choix de thèse sur l'application des modèles économiques à l'étude de la délinquance juvénile, en 1997, les réponses des chercheurs ou responsables français consultés étaient quasi *unanimement* défavorables (« pour quoi faire ? ») quand celles des chercheurs ou responsables étrangers étaient stupéfaites (« vous n'avez donc pas encore commencé ? »).

³⁰ Nous avons proposé, à de nombreuses reprises, la construction d'un outil de veille prévisionnelle au ministère de l'Intérieur, sans succès malgré un avant-projet encourageant.

³¹ Dans certains cas, il faut aussi citer une opposition systématique des pouvoirs publics à l'analyse quantitative, signalée notamment par S.Roché et L.Bui-Trong à propos des émeutes de 2005.

Un autre facteur, lié au premier, qui freine la mise en place des outils d'anticipation est sans doute une exigence, peu réaliste, d'immédiateté de résultats : les sceptiques demandent, pour être convaincus, à voir fonctionner dans l'instant un outil performant et simple d'utilisation. Or un tel outil n'existe évidemment pas encore ! On ne peut pas exiger des preuves immédiates d'efficacité de l'anticipation de sécurité sans auparavant lui avoir donné de réelles possibilités de développement. L'exemple de la météorologie moderne, pour y revenir, est là encore très parlant : la théorie norvégienne des fronts, chauds et froids, date de 1919. La première tentative d'anticipation quantifiée du temps, par mise en équations des mouvements de l'air, date de 1922³² et cet ouvrage, qui fait aujourd'hui référence, fut pourtant l'occasion d'une mise en pratique immédiate des plus infructueuses ! Depuis, une prévision météorologique de qualité n'a pu se construire qu'au prix d'importants investissements informatiques, du lancement de plusieurs satellites d'observation, de l'installation de centaines de stations disséminées sur le territoire, de l'apport de nouvelles théories (comme la théorie mathématique du chaos dans les années 60)... En comparaison, l'analyse quantitative de sécurité n'essaye d'exister, en France, que depuis une dizaine d'années, au mieux et sans moyens.

L'analyse temporelle

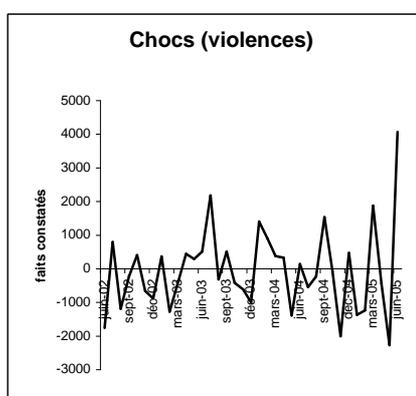
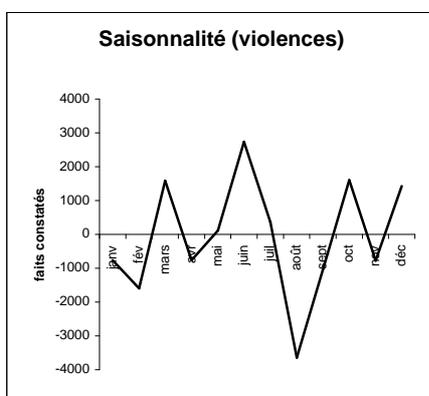
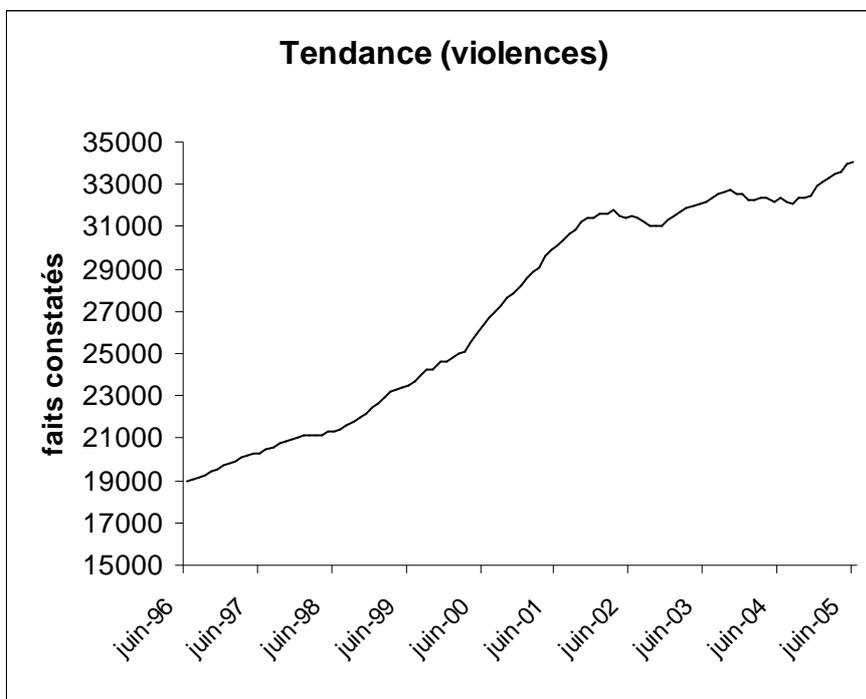
Que propose donc l'anticipation de sécurité ? De s'intéresser plus aux évolutions des phénomènes qu'à leurs causes, sur lesquelles se penche la modélisation. Elle peut prendre de nombreuses formes, simples ou complexes qui sont en pratique beaucoup plus nuancées que la présentation volontairement simplifiée que nous en faisons. Par exemple, un premier outil d'anticipation, malheureusement ignoré, est l'analyse saisonnière des données. Sans entrer dans des généralités sociologiques, il apparaît que la

³² L.F. Richardson (1922), *Weather Prediction by Numerical Process*, Cambridge University Press.

plupart des activités humaines connaissent des cycles ou des « saisons ». Les repérer permet de distinguer une évolution de fond, la tendance, des variations saisonnières habituelles et, enfin, des « chocs » ponctuels.

Prenons rapidement l'exemple des violences (« atteintes volontaires à l'intégrité physique »). La tendance est connue, une augmentation régulière depuis plus de vingt ans, malgré un ralentissement passager notable en 2002. En tendance l'augmentation est encore plus lourde qu'en valeurs brutes : + 6,2 % entre 2004 et 2005 au lieu des + 4,9 % de l'*Etat 4001*. Enfin la saisonnalité annuelle est bien marquée par quatre points chauds (mars, juin, octobre et décembre) et un creux (août). En bref, les violences sont des infractions globalement en hausse et, point neuf, fortement cycliques puisque l'amplitude des saisons représente presque 20 % de la tendance (en 2005) et que, au contraire, les chocs sont très marginaux (à part celui de juin 2005).

Décompositions des atteintes volontaires à l'intégrité physique



Source : Etat 4001 annuel de 1995 à 2005, Dcpi.

L'analyse de trajectoires

L'analyse de trajectoire est un autre outil d'anticipation très efficace. Prenons l'exemple³³ de la délinquance des mineurs en France. En croisant les données de l'*Etat 4001* avec les données socioéconomiques de la CAF et de l'INSEE, cinq profils socioéconomiques de délinquance se sont distingués pour les communes françaises. Ces profils, caractérisés par une poignée d'indicateurs clés (forme de délinquance, structure des familles, scolarisation des enfants, précarité des ménages...), sont ensuite suivis sur plusieurs années en tenant compte de leur distribution géographique. On dispose ainsi d'un outil à double niveau de lecture : un niveau global qui permet, par exemple, de suivre l'extension progressive du profil « agité » sur l'ensemble du territoire et un niveau local qui permet, par exemple, de surveiller l'évolution des indicateurs clés annonçant un possible changement de profil ou un renversement de tendance dans la commune en question³⁴.

Le *scoring*

Très utilisé par les banques et compagnies d'assurances, le *scoring* mesure un risque lié aux comportements des individus. On pense le plus souvent à un risque financier mais aussi, pourquoi pas, à risque sanitaire, délinquant ou terroriste. A partir de diverses caractéristiques démographiques, culturelles, sportives, scolaires, *etc.*, un « score » est attribué à chaque quartier, commune, département ou région qui évalue le risque considéré. Ce score permet à son tour de « segmenter » l'action politique et de la décliner en un panel de projets spécifiques : politiques de prévention ciblées, régimes d'alerte localisés, *etc.* Les méthodes utilisées dans les nombreuses applications du *scoring* sont variées (linéaires ou

³³ Détaillé dans L&S. Tournyol du Clos (2007), *op. cit.* note 20.

³⁴ Nous proposons régulièrement, depuis quatre ans maintenant, aux différents services et instituts du ministère de l'Intérieur de réactualiser cet outil et d'en faire une veille dynamique de la délinquance... sans succès pour l'instant.

probabilistes le plus souvent) et, pour beaucoup, en plein développement (à base d'arbres de décision ou de réseaux neuronaux). L'application du *scoring* aux questions de sécurité, en revanche, n'est encore qu'un projet³⁵.

La théorie des jeux

La théorie des jeux consiste à représenter, lorsque plusieurs « joueurs » sont en présence, les stratégies qui s'offrent à eux pour tenter de déterminer soit la meilleure possible (du point de vue l'un ou l'autre des joueurs) soit les différentes issues possibles du jeu (d'un point de vue extérieur). Le dilemme du prisonnier (1950) est en général bien connu mais, depuis, les modèles se sont enrichis grâce, notamment, aux outils informatiques. Une des recherches en sécurité dans ce domaine (mais pas encore en France...) est d'utiliser la théorie des jeux pour essayer de valider les différentes hypothèses de rationalité, centrales en modélisation : un délinquant est-il rationnel dans ses choix de comportements ? Et un criminel ? Un mafieux ? Un terroriste kamikaze ? La théorie des jeux est aussi le support de recherches sur l'évaluation des politiques de contre-terrorisme : quelle est la stratégie optimale pour se prémunir des attentats terroristes ? Faut-il négocier lors d'une prise d'otages ?

Les modèles de diffusion

Autre outil très prometteur à notre avis : les modèles de diffusion. Utilisant principalement les équations différentielles (modèles déterministes) ou les probabilités (modèles stochastiques), ces modèles sont déjà largement utilisés en médecine pour étudier, par exemple, la propagation d'une épidémie. Ce n'est pour l'instant qu'une piste de recherche parmi d'autres comme, sans pouvoir les citer toutes, les applications (controversées) de la

³⁵ Projet que nous présentons régulièrement aussi (voir note précédente), en particulier pour l'anticipation des risques d'émeutes ou d'attentats terroristes dans les quartiers des grandes agglomérations... sans plus de succès.

théorie des catastrophes par le mathématicien anglais E.C.Zeeman ou encore l'emploi des automates cellulaires (utilisés par ailleurs pour décrire la propagation des feux de forêts).

Conclusion

De manière récurrente, il paraît clair que l'approche des questions de sécurité en France est, sinon à renouveler, du moins à compléter. Loin de la surmédiation culpabilisante des crises ou de l'autocélébration hâtive du dernier plan de réforme, la gestion quotidienne de la sécurité demande des outils de suivi et d'anticipation, de véritables évaluations quantifiées et une communication plus claire et plus objective. La hausse de la délinquance violente, la répétition des émeutes urbaines ou l'évolution des menaces terroristes, par exemple, ne semblent pas des épiphénomènes. Et la nécessité de gérer ces nouvelles menaces, plus encore que d'autres considérations, impose d'élaborer une véritable approche *stratégique* et *globale* de la sécurité.

Mesurer, expliquer. Il faut donc développer un outil de mesure fiable (notamment pour la menace terroriste) et encourager les analyses de données croisées, pluridisciplinaires, qualitatives et quantitatives. Au contraire le manque d'information comme la rétention d'information sont surtout la porte ouverte à l'inefficacité et à l'idéologie (petite expérience, très simple, que nous recommandons aujourd'hui : chercher à obtenir le nombre précis de policiers en France par année et, éventuellement, par département...). En particulier, il faut cesser de penser le contrôle de la délinquance en termes exclusivement policiers, comme la menace terroriste en termes exclusivement militaires. Au contraire, il faut dans chaque cas remonter à la source, trouver les causes, comprendre les évolutions et prolonger l'analyse jusqu'au traitement des conséquences médicales, pénales ou sociales. Réserver l'approche de tel ou tel phénomène à telle ou telle spécialité (théorique ou de terrain) c'est déjà, par définition, s'interdire d'en comprendre toutes les origines et toutes les implications.

Evaluer. La gestion de sécurité (terrorisme, délinquance des mineurs, criminalité organisée, violences urbaines *etc.*) est une problématique globale qui coordonne des politiques variées et complémentaires mais dont les éléments ne datent pas tous d'aujourd'hui en France ni ailleurs. Parfois, plutôt que de chercher la recette miracle ignorée jusque là, il vaut mieux commencer par s'interroger sur l'efficacité des politiques mises en place ainsi qu'aux possibilités d'adaptations ou de généralisations. Il faut donc promouvoir une réelle *culture de l'évaluation*, très différente de la culture du résultat, sans pour autant être incompatible avec des actions localement expérimentales. Mais encore faut-il en faire de véritables projets avec diagnostic initial, cahier des charges, objectifs clairs, financement détaillé et, surtout, évaluation finale avant généralisation. En matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité, on a ainsi généralisé la mise en place du plan Vigipirate et de ses différents niveaux d'alerte depuis 2003, mais qu'a-t-on évalué ?

Quantifier. Enfin, au cœur de cette nouvelle recherche de sécurité, reste à installer un outil quantitatif valable. Non pas chercher le chiffre pour le chiffre ni la statistique « sauvage », mais promouvoir un *outil descriptif*, puisque l'analyse quantitative permet un état des lieux précis (« qui fait quoi ? ») ; un *outil explicatif*, les techniques de modélisation permettant de proposer et de hiérarchiser des liens de causalité ; et un *outil prédictif* : les quelques techniques présentées permettent une anticipation des évolutions d'activité et des diffusions de comportement (comme la propagation des émeutes urbaines de quartier à quartier).

Bibliographie générale

GREMY J.-P., *Mesure de la délinquance à partir du témoignage des victimes*, Etudes et recherches, IHESI, 2001.

MINISTERE DE LA JUSTICE, *Les condamnations en 1998*, Etudes et statistiques Justice n°16, Paris, 1999.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France par les services de police et de gendarmerie d'après les statistiques de la police judiciaire*, La Documentation Française, Paris, de 1998 à 2007.

OND, *Rapport annuel*, INHES, 2005, 2006 et 2007.

QUIVY R.&VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 2006.

ROCHE S., *La délinquance des jeunes : les 13-19 ans racontent leurs délits*, Le Seuil, 2001.

TOURNYOL DU CLOS L., « Les statistiques incertaines de la délinquance », *Futuribles*, n°274, avril 2002.

TOURNYOL DU CLOS L.&TOURNYOL DU CLOS S., *La délinquance des jeunes : les profils, les causes, les évolutions*, L'Harmattan, 2007.

TOURNYOL DU CLOS L.&TOURNYOL DU CLOS S., « L'Etude du terrorisme en France : une recherche encore embryonnaire », *Sécurité globale* n°3, 2008.